

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 27

Pouvoir : 2

Date de la convocation :
16 septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt-deux septembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaire de séance Déborah ANTUNES.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSEON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Catherine RAYMOND, Didier BERNARD, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Sacha PACAUD à Amélie VION, Diane UBINA à Didier BERNARD.

Objet : Subvention sur projet de l'Association « La Gymnastique Volontaire »

Exposé :

L'association « La Gymnastique Volontaire » a célébré ses cinquante ans d'existence.

A cette occasion, l'association a organisé une soirée dansante destinée à rassembler ses adhérents ainsi que les habitants, dans un esprit convivial et festif.

L'association sollicite une subvention sur projet pour couvrir une partie de ses dépenses (location de matériel, animation musicale).

Après examen du dossier déposé, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention sur projet de quatre cents euros (400 euros).

Cette subvention sera versée, si besoin, après réception de la copie des factures acquittées dans la limite des frais engagés.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement de la Vie Associative, adopté par délibération n° 029/22 du 5 avril 2022.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCORDE une subvention sur projet d'un montant de 400 € à l'association « La Gymnastique Volontaire », conformément au dossier présenté.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

Déborah ANTUNES
Secrétaire de séance

